

RÈGLEMENT DES JEUX-CONCOURS

[Décompte de Noël]

Article 1 – Organisation

La Mairie de Montbazon, située au 11 place André DELAUNAY, organise du **25 novembre 2025 au 16 janvier 2026** quatre jeu-concours gratuits disponibles sur le Facebook et l'Instagram **Mairie de Montbazon Officiel** et sur papier à l'accueil de la mairie.

- Jeu-concours n°1 : du mardi 25 novembre au jeudi 27 novembre à 12h
- Jeu-concours n°2 : du mardi 2 au jeudi 4 décembre à 12h
- Jeu-concours n°3 : du mardi 9 au jeudi 11 décembre à 12h
- Jeu-concours n°4 : du mardi 15 décembre au dimanche 4 janvier minuit

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exception des membres du conseil municipal et des agents municipaux de la ville de Montbazon. Une seule participation par personne est autorisée.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de ...

- Jeu-concours n°1 : répondre à une question
- Jeu-concours n°2 : répondre au quiz
- Jeu-concours n°3 : jouer au jeu des 7 erreurs
- Jeu-concours n°4 : poster une photo sous le post Facebook ou Instagram, ou la déposer en mairie

... avant la date limite indiquée.

Toute participation incomplète ou frauduleuse sera annulée.

Article 4 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés **par tirage au sort** :

- Jeu-concours n°1 : vendredi 28 novembre à partir de 19h, lors du lancement des illuminations de Noël place de la mairie.
- Jeu-concours n°2 : dimanche 7 décembre à 17h, lors du Marché de Noël place de la Mairie
- Jeu-concours n°3 : samedi 13 décembre à 17h, lors du spectacle « Les Mondes de Jules » à l'Espace Atout Cœur
- Jeu-concours n°4 : vendredi 16 janvier à 19h30, lors des Vœux du Maire à l'Espace Atout Cœur

En cas d'absence lors des tirages au sort, les gagnants seront contactés par **message privé** dans un délai de **30 jours**.

Article 5 – Lots

Les lots mis en jeu sont :

- **Objets à l'effigie de Montbazon**

Les lots ne peuvent être ni échangés ni remboursés, et sont à récupérer à l'Hôtel de ville.

Article 6 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique ou de participation non reçue pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Facebook et Instagram ne sont en aucun cas commanditaires de ces jeux concours.

Article 7 – Données personnelles

Les informations recueillies sont destinées uniquement à la gestion du jeu. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 – Dépôt et consultation

Le présent règlement est disponible gratuitement sur **ville-montbazon.fr** et peut être adressé gratuitement sur simple demande.